

LIBERTÉ DE LA PRESSE EN ALGÉRIE : L'EXPRESSION LIBRE N'EST PAS UN CRIME

3 MAI, 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT

La journée mondiale de la liberté de la presse est une occasion pour rappeler aux gouvernements leurs engagements à l'égard de la garantie d'une presse libre, indépendante et transparente. Plusieurs pays demeurent dans l'ère de la censure, où les voix critiques sont muselées, bafouées et même, dans certains cas, mises en prisons.

Dans le cas de l'Algérie, en 2019, la population s'est mobilisée de manière spontanée et pacifique pour réclamer un changement démocratique. Malgré la répression des autorités, le mouvement de contestation a continué avec vigueur, élargissant ses demandes pour une réforme profonde du régime visant à établir une "Algérie libre et démocratique". Aujourd'hui, cinq ans plus tard, ce souffle révolutionnaire a été affaibli par les tentatives rigoureuses du gouvernement qui a mobilisé l'ensemble de son arsenal répressif afin de rétrécir l'espace civique et maintenir le statu quo.

Dans ce contexte, la liberté d'expression et d'opinion n'a pas été épargnée. Les citoyen·ne·s algérien·ne·s sont souvent tenu·e·s responsables voire accusé·e·s de crime pour avoir exprimé leurs opinions en public et sur les réseaux sociaux. L'atteinte à la sûreté nationale et le terrorisme sont des accusations qui pourront éventuellement être attribuées à n'importe quelle personne osant critiquer le régime actuel.

La liberté de la presse a également été restreinte comme en témoigne le harcèlement des journalistes par les autorités. Le régime Algérien ne cesse de renforcer sa mainmise sur les sources d'information susceptibles de rendre compte de la réalité sur place. La répression est donc devenue structurelle et systémique sur la base d'un arsenal juridique qui évolue constamment pour servir les intérêts du régime et non des algérien·ne·s. Par exemple, cela est bien tangible à travers la récente loi sur l'information du 29 août 2023 qui réserve l'entrée dans le capital d'un titre aux détenteur·trices de la nationalité algérienne et exige plusieurs autres contraintes restreignant la liberté d'expression et d'accès à l'information. De plus, les tribunaux algériens se sont appuyés sur de nombreuses dispositions du Code pénal telles que les articles 74, 75, 96, 144, 144 bis, 146, 196, 87 bis et 290 bis pour punir les voix dissidentes.

Sur la base de cet arsenal et plusieurs accusations fallacieuses, des journalistes et lanceurs d'alertes crouissent actuellement en prison et/ou subissent des poursuites judiciaires. Khaled Drareni, Rabah Karèche, Ihsane El-Kadi et Mustapha Bendjama ont été visés et condamnés à des peines de prison pour avoir exercé leur droit de diffuser des informations sur des questions publiques telles que la corruption et la dénonciation des violations à l'encontre des défenseur·e·s des droits humains, ainsi que pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression pacifique.

De plus, les autorités ont arbitrairement restreint voire bloqué l'accès à des sites d'information indépendants, aggravant ainsi les obstacles à l'accès à une information diversifiée. Ihsane El Kadi a été condamné à une peine de cinq ans de prison, dont trois ans ferme, assortie d'une amende de 700 000 dinars (environ 4 726 Euros) pour « réception de fonds de l'étranger à des fins de propagande », « pour accomplir des actes susceptibles de porter atteinte à la sécurité nationale et au fonctionnement normal des institutions » (Articles 95, 96 et 95 bis du Code pénal, respectivement). Le 18 juin 2023, la Cour d'appel d'Alger a aggravé sa peine et l'a condamné à sept ans de prison, dont cinq ans ferme.

Face à cette situation, les organisations signataires appellent les autorités algériennes à :

- Libérer immédiatement et sans condition l'ensemble des journalistes et des défenseur·e·s des droits humains actuellement arbitrairement détenu·e·s en Algérie ;
- Mettre fin à l'instrumentalisation de l'arsenal juridique visant à intensifier la répression sur les journalistes, bloggeurs et lanceurs d'alertes ;
- Instaurer une législation qui garantit la pratique libre de la presse et les droits des journalistes.
- Se conformer aux engagements internationaux souscrits par l'État en matière de droits humains et garantir en toutes circonstances les droits à la liberté d'expression et d'opinion.

Organisations signataires:

- EuroMed Droits
- Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie (CFDA)
- Comité de sauvegarde de la Ligue Algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (LADDH).
- FIDH (Fédération Internationale pour les Droits Humains), dans le cadre de l'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits Humains
- MENA Rights Group
- Organisation mondiale contre la torture (OMCT), dans le cadre de l'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits Humains
- Riposte Internationale
- Tharwa N'Fadhma N'Soumeur